ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 80042

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur les suites disciplinaires de l'erreur judiciaire dans l'affaire d'Outreau. En effet, dans cet événement qui a troublé tout le pays et continue à susciter des interrogations sur les fondements de notre justice, de nombreux compatriotes s'interrogent sur la responsabilité du juge, qui a eu à suivre ce dossier. Personne ne peut poursuivre sa carrière comme si de rien n'était, sans que sa lourde responsabilité ne soit rappelée. Il conviendrait donc de sanctionner ce magistrat pour montrer à la nation que l'État n'est pas resté insensible à ce drame national. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Le garde des Sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que, compte tenu du contexte et du sens des décisions rendues par les juridictions successivement saisies aboutissant à l'acquittement de 13 personnes dans l'affaire dite d'Outreau, il a décidé de saisir l'inspection générale des services judiciaires aux fins d'examiner l'ensemble des auditions et circonstances dans lesquelles le dossier en cause a été traité par l'autorité judiciaire. Il appartiendra à l'inspection d'établir si des comportements individuels constitutifs de fautes professionnelles ont pu influer le traitement de cette affaire. Enfin, le Président de la République a chargé le garde des Sceaux de conduire une réflexion sur la responsabilité des magistrats prenant en compte les dysfonctionnements de l'activité juridictionnelle. D'ores et déjà, un groupe de travail se réunit à la Chancellerie depuis mi-juillet et procède à des auditions de personnalités pouvant apporter un éclairage utile sur cette question. Ce groupe de travail doit élaborer des propositions en concertation avec tous les acteurs du monde judiciaire.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 80042
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11210
Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 1057